



MAIRIE DE MARLIOZ

COMMUNE de MARLIOZ DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES LOCAL COMMERCIAL À MARLIOZ

Date limite de réception des offres
26 septembre 2025

Contact :

Mairie de Marlioz
1 place de la mairie 74270 MARLIOZ
Tél. 04 50 77 84 22
@ : mairie@marlioz.fr

Sommaire

1. OBJET DU MARCHÉ	3
1.1 Situation géographique.....	3
1.2 Présentation du local	4
1.3 Finitions du local	4
2. BAIL COMMERCIAL.....	5
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
3.1 Etendue et forme de la consultation :	6
3.2 Délai de validité des offres :	6
3.3 Critères de sélection des offres :	6
3.4 Critères d'évaluation des projets :	6
4. A QUI S'ADRESSE LE PROJET	6
5. PROFILS RECHERCHÉS.....	6
6. PRESENTATION DES CANDIDATURES.....	7
6.1 Pré-sélection des dossiers :	7
6.2 Présentation des dossiers par les porteurs de projets :	7
7. COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE.....	7
8. ATTRIBUTION DU CANDIDAT.....	7
8.1 Éléments à fournir après sélection du projet	7
9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
10. VISITE DES LOCAUX.....	8
11. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS.....	8

1. OBJET DU MARCHÉ

La commune de Marlioz lance un appel à projet concernant l'installation d'un commerce dans un local qu'elle met à disposition par le biais d'un bail commercial.

Cet appel à projet vise à encourager l'implantation d'un commerce de proximité et offrir un service demandé par la population.

Le commerce devra être ouvert au minimum 5 jours par semaine et les horaires d'ouverture devront être affichés visiblement.

Seront particulièrement étudiés, les projets intégrant les dispositifs suivants :

- Valorisation, traçabilité et provenance des produits ; savoir-faire des professionnels
- Lieu de partage entre le commerçant/artisan et le consommateur
- Une offre accessible et écoresponsable à une clientèle large et diversifiée

1.1 Situation géographique

Le local est situé au cœur du village de Marlioz sur l'axe la Balme de Sillingy / Pays de Gex pour ceux qui souhaitent contourner la Suisse et Annecy / Genève.

Il est situé à l'endroit stratégique pour un commerce qui débute. En plein cœur du village, adossé au groupe scolaire, à la salle des fêtes et à la bibliothèque municipale. Son emplacement bénéficie de nombreuses places de parking pour des arrêts de quelques minutes.

Chaque parent qui dépose et récupère ses enfants à l'école passera devant le local plusieurs fois par jour.

Le village dispose d'un salon de coiffure, de 3 entreprises de travaux public et de nombreuses associations.



1.2 Présentation du local

Le local se situe sur la départementale 7 qui remonte le chef-lieu de la commune.

Proche de la mairie et accolé au groupe scolaire Marlioz-Chavannaz, il bénéficiera des places de parking de l'école. Les bacs d'ordure ménagère et les points d'apport du tri sélectif sont situés à 30m du pas de porte.

D'une surface de 117m² le local est vitré sur 3 cotés. Il dispose de deux accès dont un PMR. Il est relié au chauffage des bâtiments communaux, le chauffage est inclus dans la redevance mensuelle.

Le local est équipé des aménagements suivants qui ne pourront être bougés, WC de 2,93m², coin stockage fermé de 17.93m²

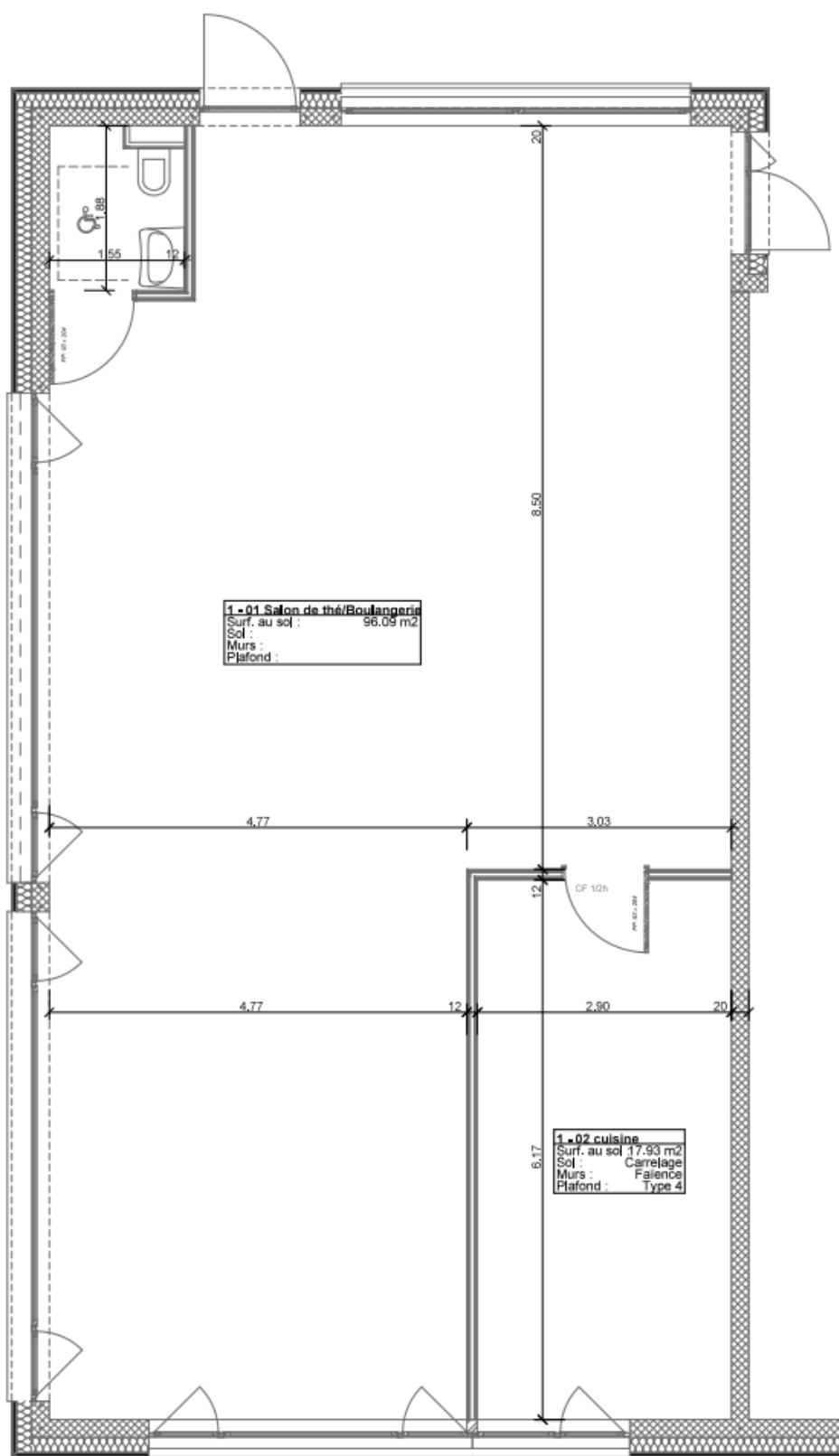
1.3 1.3 Finitions du local

Le local dispose des équipements suivants mis à disposition par la mairie :

- Sol carrelé,
- Murs enduits et peints,
- Faux plafond,
- Huisseries en aluminium coloris anthracite,
- Matériels d'exploitation (grand comptoir d'angle, buffet d'arrière-bar à 7 portes avec coin plonge, buffet de service à 2 portes et 2 étagères, buffet de service à 4 portes, caisse enregistreuse avec ordinateur)
- Matériel de cuisine (Piano de cuisson inductive, micro-ondes, four électrique, bain marie inox, armoires réfrigérées, hotte de cuisson suspendue inox, machine à glaçons)
- Circuit de nettoyage (Plonge inox pour paniers, lave-vaisselle, bacs de lavage PVC)
- Banque d'accueil et présentoir,
- Matériel de salle (15 tables et 31 chaises en vieux bois esprit « bistrot » et lot de vaisselle)
- Vidéoprojecteur

La liste complète sera fournie lors des visites du local.

Le lauréat sera libre d'apporter les éléments de fourniture ou d'aménagement supplémentaires à son exploitation, à ses frais.



2. BAIL COMMERCIAL

Le bail sera convenu pour une durée de 3, 6, 9 ans. Le local n'est pas fourni avec une licence qui est à la charge du locataire des lieux.

Les places de parking sont mises à disposition du commerce à titre gratuit.

En dehors des périodes scolaires, il sera possible de mettre en place une terrasse si la nature du commerce le justifie.

Le montant de la redevance mensuelle inclura le chauffage des surfaces qui est relié aux bâtiments publics communaux.

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Etendue et forme de la consultation :

La présente consultation est effectuée en application des articles L2221-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Les travaux pour les aménagements intérieur sont possibles mais devront être faits en concertation avec la mairie. Il sera possible de placer une enseigne sous réserve qu'elle soit validée par la mairie.

3.2 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.3 Critères de sélection des offres :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- La pertinence du projet
- La solidité financière
- L'amplitude d'ouverture du local
- La diversité et qualité des produits
- La démarche écologique

Jusqu'à l'acceptation ferme de l'offre, la commune de Marlioz se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

3.4 Critères d'évaluation des projets :

Les principaux critères d'évaluation des dossiers de candidatures reçues seront les suivants :

- Adéquation aux profils définis ci-dessus
- Réalité économique du projet
- Motivation et références du candidat

4. A QUI S'ADRESSE LE PROJET

Les activités pressenties pour le local seront de nature à faire vivre le village et créer du lien avec la population. La priorité sera donnée aux commerces alimentaires de proximité (restauration sur place et à emporter, dépôt de pain, pâtisserie, confiserie-chocolaterie, tea room, traiteur).

5. PROFILS RECHERCHÉS

Le commerçant ou l'entrepreneur devra présenter un projet viable et posséder des compétences relationnelles fortes avec une attention particulière pour la qualité de l'accueil, de la convivialité du lieu et une capacité à être à l'écoute des demandes de clients pour faire évoluer son offre en conséquence. Les commerçants doivent être intéressés par la dynamique de la commune.

6. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les porteurs de projet devront fournir un dossier de candidature avec à minima les éléments suivants :

- Une pièce d'identité,
- Une lettre de candidature,
- Un business plan comprenant :
 - o Une présentation des différentes expériences du porteur de projet
 - o Une description synthétique du projet
 - o Une présentation détaillée du projet incluant, des plans et esquisses de l'aménagement, le positionnement de l'offre proposée (tarifs pratiqués, clientèle ciblée, la typologie de fournisseurs envisagés, le plan de communication, les horaires d'ouverture et les moyens humains nécessaires pour faire vivre le commerce).
 - o Ses besoins et ressources au démarrage, le chiffre d'affaires et seuil de rentabilité, prévisionnel sur trois ans, le plan de financement.
 - o Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

6.1 Pré-sélection des dossiers :

Une pré-sélection de 3 dossiers sera effectuée au courant du mois d'octobre 2025.

6.2 Présentation des dossiers par les porteurs de projets :

Chacun des trois porteurs de projet retenu sera convié à la mairie pour présenter son dossier devant une commission d'élus.

Cette commission statuera ensuite pour retenir le meilleur candidat.

7. DEPOT DES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au plus tard au vendredi 26 septembre 2025 à 17h00

Les plis devront être transmis sous pli cacheté portant les mentions :

- « Candidature commerce de Marlioz - Ne pas ouvrir »
- Adressés par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de :
Monsieur le Maire – 1 place de la mairie 74270 MARLIOZ
- Ou Déposés en Mairie contre récépissé,

Les plis qui seraient transmis après la date limite ne seront pas retenus. La mairie de Marlioz se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux pièces constitutives de la consultation.

8. ATTRIBUTION DU CANDIDAT

Dans les 15 jours suivants la réception de la lettre de notification par le candidat retenu, le bail commercial devra être signé par ce dernier et complété des pièces exigées si nécessaire.

8.1 Éléments à fournir après sélection du projet

Le candidat retenu au terme de la sélection devra produire les documents suivants :

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Attestation de non-fichage d'endettement émise par la Banque de France,
- Une attestation de régularité fiscale émise par le Trésor Public,

- Une attestation sur l'honneur certifiant le fait de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour les infractions visées au code du travail et pénal.

Le (la) candidat (e) retenu (e) signera un bail commercial.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement administratifs et techniques, adresser un mail à mairie@marlioz.fr ou contacter la mairie au 04.50.77.84.22

10. VISITE DES LOCAUX

Une visite des locaux préalable au dépôt de dossier est obligatoire pour chacun des candidats. Ces derniers devront prendre rendez-vous pendant les heures de permanences des élus de la commune. A consulter sur le site internet de la mairie.

Il est demandé de prendre rendez-vous en contactant la mairie préalablement.

11. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains
10 rue de l'Hôtel Dieu
74200 Thonon-les-Bains
tél : 04.50.81.20.00
mail : accueil-thonon-les-bains@justice.fr.

Vincent DUTOIT
Maire de MARLIOZ